

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/06/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

**CONVENTION DE PRESTATION LOCALE AVEC LE COMITE NATIONAL
D'ACTION SOCIALE (CNAS) POUR LA MISE EN PLACE DE TARIFS REDUITS
DANS LES EQUIPEMENTS CULTURELS GERES EN REGIE PAR LA
COMMUNAUTE URBAINE : APPROBATION**

Date d'affichage de la convocation

20/06/2025

Secrétaire de séance

BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 109

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 20

BERTRAND Alain a donné pouvoir à MOISAN Bernard
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURE Denis a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
BOURSALI Karim a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
COGNET Raphaël a donné pouvoir à PIERRET Dominique
DEBRAY-GYRARD Annie a donné pouvoir à TANGUY Jacques
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
KHARJA Latifa a donné pouvoir à SATHOUD Innocente-Félicité
KONKI Nicole a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à POYER Pascal
LEBOUC Michel a donné pouvoir à GARAY François
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole

MEMISOGLU Ergin a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
PERSIL Albert a donné pouvoir à BERMANN Clara
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
WOTIN Maël a donné pouvoir à JALTIER Alec

Absent(s) non représenté(s) : 12

ANCELOT Serge, AOUN Cédric, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BORDG Michaël, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, DAUGE Patrick, EL ASRI Sabah, FONTAINE Franck, LITTIERE Mickaël, NEDJAR Djamel

123 POUR :

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

6 NE PREND PAS PART :

KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, NICOLAS Christophe, PRELOT Charles, RIOU Hervé, SATHOUD Innocente-Félicité

EXPOSÉ

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) propose, depuis 1967, une offre complète de prestations d'action sociale aux personnels des collectivités territoriales et aux établissements publics locaux. Les adhérents au CNAS, ainsi que leurs ayants-droits, peuvent ainsi bénéficier de tarifs préférentiels dans les équipements partenaires, qu'ils soient sportifs, culturels, de loisirs, etc.

Par délibération du 9 février 2016, la Communauté urbaine a adhéré au CNAS, afin d'en faire bénéficier :

- les agents titulaires,
- les stagiaires,
- les agents contractuels en contrat à durée déterminée d'une durée égale ou supérieure à 6 mois avec ou sans interruption,
- les agents contractuels en contrat à durée indéterminée,
- les agents détachés au sein de la Communauté urbaine,
- les agents mis à disposition,
- les agents retraités jusqu'au 31 décembre de l'année de départ en retraite.

L'adhésion a été renouvelée sans limitation de durée par délibération du Bureau communautaire du 8 octobre 2020.

Afin d'offrir une offre toujours plus élargie au public, le Conseil communautaire du 19 décembre 2024 a approuvé une convention avec le CNAS pour permettre aux agents de la Communauté urbaine précités et aux agents des communes membres de bénéficier des tarifs réduits applicables aux habitants du territoire, au sein des équipements sportifs du territoire gérés en régie (piscines de Bécheville aux Mureaux, de Migneaux et Saint-Exupéry à Poissy, de Porcheville, de Verneuil-sur-Seine et patinoire de Mantes-la-Jolie).

Il est proposé d'étendre ce partenariat afin d'accorder des tarifs réduits sur la billetterie des équipements culturels gérés en régie :

- Théâtre de la Nacelle à Aubergenville,
- Centre de la danse Pierre Doussaint aux Mureaux,
- Conservatoire à Rayonnement Départemental Quincy Jones à Mantes-la-Jolie,

Parc aux étoiles à Triel-sur-Seine.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la signature de la convention de prestation locale avec le Comité National d'Action Sociale (CNAS), pour les équipements culturels en régie du territoire, pour une durée d'un an, tacitement reconductible,
- d'autoriser le Président à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-4-3,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2016-02-09_13 du 9 février 2016 portant adhésion de la Communauté urbaine au Comité National d'Action Sociale (CNAS),

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2020-10-08_04 du 8 octobre 2020 portant renouvellement de l'adhésion de la Communauté urbaine au CNAS, sans limite de durée,

VU la convention de prestation offre locale, telle qu'annexée à la présente délibération,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Action culturelle-Sport-Tourisme le 17 juin 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la signature de la convention de prestation locale avec le Comité National d'Action Sociale (CNAS), pour les équipements culturels en régie du territoire, pour une durée d'un an, tacitement reconductible.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

| | |
|--|-----------------------|
| Acte publié ou notifié le : | 0 2 JUIL, 2025 |
| Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : | 0 2 JUIL, 2025 |
| Exécutoire le : | 0 2 JUIL, 2025 |
| <i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i> | |
| <u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification | |
| <u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles | |
| <i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i> | |

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 26 juin 2025

Le Président



Cécile ZAMMIT POPESCU